

Le 14 février 2024

PROTOCOLE 2024 : QUAND LA FLEXIBILITÉ N'EST PLUS UNE OPTION



En plus de la flexibilité contenue dans le socle et décrite dans notre communiqué précédent ([Protocole 2024 : la course au dirigisme et à la rigidification](#)), les agents subiront potentiellement des contraintes exponentielles. Les centres « décideront » en effet, sur la base du « volontariat », de rajouter une surdose de flexibilité, rémunérée, via des dispositifs optionnels.

UN VOLONTARIAT AUX AIRS DE CHANTAGE

L'administration l'avait pourtant juré : OUI, elle avait retenu les leçons des fortes tensions qui avaient accompagné la mise en place des expérimentations dans la majorité des organismes au travers de consultations pour lesquelles les dés avaient été pipés.

Aussi, au cours des 8 premiers mois de négociation, la ligne était claire : fini le systématique projet épouvantail visant à contraindre insidieusement le choix des agents, et retour à des règles saines pour réellement caractériser le volontariat d'un organisme à entrer dans une option : « Êtes-vous POUR ou CONTRE la mise en place de l'option X ? ». Tel était le consensus atteint.

Et puis vint l'automne et une volte-face allant à l'encontre des principes de la négociation. **Le volontariat fera de nouveau place au choix contraint**, dont l'administration se délecte, entre une option de flexibilité et un autre projet dont elle déterminera elle-même avec soin les curseurs. Entre la peste et le choléra...

UNE SORTIE D'OPTION RENDUE MISSION IMPOSSIBLE

Si chacun aura compris que l'administration mettra tout en œuvre pour faciliter la mise en place des options (dans les organismes où elle seule le souhaite), **cette dernière s'assure aussi d'en rendre quasi-impossible la sortie.**

Peu importe si les ICNA souhaitent stopper un dispositif jugé trop pénible, trop fatigant, ou si le contexte en termes d'effectifs ou de densité de trafic le rend insupportable. Peu importe si ces derniers considèrent que la reconnaissance



associée s'avère désormais insuffisante au regard de l'effort réalisé.

Pour sortir d'un dispositif « optionnel », les ICNA devront obtenir l'approbation de leur administration qui ne l'envisagera uniquement si elle estime disposer d'une performance équivalente sans le mécanisme.

Aussi, un rappel des options prévues au dernier projet d'arrêt contrôlé s'impose.

OPTION 1 :

Densification de cycles et recyclages dirigés (tous les organismes)

Cette densification des cycles s'inscrit dans la continuité des XP RH à 7j/12 et sera compensée financièrement via une part fixe ainsi qu'une part variable calculée en fonction du nombre moyen de cycles densifiés par équipe.

Le nombre de JE (parfois aussi appelés J0 ou JX) maximal est désormais **augmenté à 9 par PC.**

Ceux qui espéraient une amélioration basée sur le REX des années passées seront déçus ! L'administration, au travers de cette option, conserve ses principes historiques :

- **Aucune prise en compte particulière en fonction des jours réalisés** (semaine versus WE) ou des périodes impactées n'est prévue.
- **Le temps de pause minimal par vacation n'est pas garanti.** En effet, le seuil fixé à 20% s'entend moyenné sur

le cycle. Avec des pauses de nuit à juste titre bien supérieures, le minimum en journée pourrait être largement diminué.

Cette option s'accompagnera toujours **de recyclages dirigés** pour les agents détenteurs de MU occupant d'autres fonctions.

A noter que l'organisme de CDG bénéficie d'une **valorisation exclusive**, supérieure de 10% à celle de autres centres des listes 1 à 5. Les montants sont à l'inverse diminués de 15% pour les listes 7 à 8 et de 30% pour les listes 9 à 11, la DSNA considérant donc manifestement ces agents comme des contrôleurs low-cost.

OPTION 1-PLUS :

Surdensification et recyclages dirigés supplémentaires (listes 1 à 5)

Pour les champions de l'option 1, une densification ciblée pourra être ajoutée.

L'objectif sera de répondre à la variabilité du trafic sur la semaine calendaire. En clair, pour les contrôleurs, ce sera principalement plus de travail les week-ends, au lieu de les passer en famille.

Bien évidemment, cette option implique un nombre accru de recyclages dirigés sur des jours ciblés.

OPTION 2 :

Vacations flexibles et recyclages dirigés (listes 1 à 5)

Des vacances dites flexibles seront planifiées par le service. **Il s'agira alors pour les contrôleurs concernés de changer d'équipe sur certaines vacances en fonction des besoins du trafic**, et donc de décaler (avancer ou reculer) leurs horaires de travail initialement prévus sur la journée, de 3h pour une vacation de journée, et de 6h pour une vacation de nuit. **Les vacances flexibles sont déclenchées jusqu'à J-23.**

Cette option implique également des recyclages dirigés supplémentaires, évidemment cumulables avec ceux précédemment cités.

OPTION 3 :

Restrictions de congés supplémentaires (tous les organismes)

Listes 1 à 5 : Cette option consiste à appliquer **une limitation par jour**, appelée alpha-min, du nombre d'agents pouvant partir simultanément en congé ou récupération, **à hauteur de 20%** du cardinal de l'équipe arrondi à l'entier supérieur **sur un nombre de jours déterminés**. Pour rappel, la limitation au sein du socle est établie selon le même principe à 25% du cardinal équipe arrondi à l'entier supérieur.

Listes 6 à 11 : Il s'agit également d'une restriction à congés et récupérations supplémentaire. Le quota de congés autorisés dans la rédaction actuelle peut descendre en dessous de 20%.

OPTION 4 :

Contraintes sur les dépôts de congés et périodes de bureau dirigées supplémentaires (listes 1 à 5)

Cette option consiste à mettre en œuvre **6 « périodes de bureau » dirigées** -comprendre formations dirigées- ainsi qu'une restriction additionnelle obligeant à déposer les congés non fractionnés jusqu'à 4,5 mois en amont, lors de chaque période de planification trimestrielle.

VOUS SOUTENEZ LES POSITIONS DE L'UNSA-ICNA : ADHÉREZ!

<https://icna.fr/adhérer>



Ne nous y trompons pas, entrer dans cette flexibilité à outrance serait bel et bien un adieu à une vie personnelle et familiale préservée. Le retour arrière n'est en effet possible que « sous réserve que l'organisation du travail mise en œuvre à la sortie de l'option réponde à un niveau acceptable de performance et de sécurité ». Toute sortie d'option ne pourra donc se faire que si l'administration n'en a plus besoin, ce qui rend cette possibilité très illusoire.

La fin d'une qualité de vie: voilà ce que cette profusion d'options de flexibilité fait comme promesse.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

